

DES PERSONNES HANDICAPEES

NOTIFICATION DE DECISION

COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE

Monsieur MOULIS Julien 23 RUE CLAUDE DEBUSSY 56700 HENNEBONT

COPIE

Affaire suivie par : Madame LE COGUIEC

2: 02-97-62-14-41

Dossier N° 256378 Julien MOULIS

N° sécurité sociale : 1-80-07-33-318-041-26

N° CAF-MSA: 0626728

Vannes, le 23/02/2015

Monsieur.

Une demande de compensation du handicap a été adressée à la Maison Départementale de l'Autonomie en date du 06/01/2015 pour :

Julien MOULIS né(e) le 07/07/1980.

Domicilié(e): 23 RUE CLAUDE DEBUSSY - 56700 HENNEBONT

Au vu du projet de vie, de l'évaluation des besoins et des propositions de l'équipe pluridisciplinaire, la commission des droits et de l'autonomie, réunie le 19/02/2015, a pris la décision suivante :

Travail emploi formation professionnelle : .RQTH - Décision : Accord

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé du 01/04/2015 au 31/03/2020

(Article L. 5213-1 du Code du Travail)

Renouvellement.

Elle ne procure aucune prestation financière et n'est liée à aucun pourcentage. La demande de renouvellement de la décision est à votre initiative. Elle devra parvenir à la Maison Départementale de l'Autonomie 4 mois avant son échéance.

Travail emploi formation professionnelle - Orientation Professionnelle - Décision : Accord

Marché du Travail du 01/04/2015 au 31/03/2020

La demande de renouvellement de la décision est à votre initiative. Elle devra parvenir à la Maison Départementale de l'Autonomie 4 mois avant son échéance.

Le Président,

Pour le President de la Character Et par délégation do signature Responsable six acruce Adultes

Pascatte BARON-LE BRO